

## INFOS FFSA

### Comité Directeur du 24 octobre 2018

Extrait des principales décisions

#### RALLYE

##### Règlement Standard des Rallyes

À compter de 2019, les voitures du groupe GT+ sont admises à participer, sans conditions, aux :

- Championnat de France des Rallyes,
- Championnat de France des Rallyes Terre,
- Championnat de France des Rallyes 2<sup>e</sup> Division,
- Rallyes de la Coupe de France Coefficient 4,

mais sans marquer de points pour la Coupe de France.

À compter de 2019, les voitures du groupe RGT sont admises à participer aux :

- Championnat de France des Rallyes,
- Championnat de France des Rallyes Terre,
- Championnat de France des Rallyes 2<sup>e</sup> Division,

mais sans marquer de points pour la Coupe de France.

#### CIRCUIT

##### Championnat de France GT

En 2019, une Coupe de France verra le jour au sein du Championnat de France GT et sera réservée aux pilotes AM (interdite aux équipages PRO/AM).

##### Championnat de France des Courses de Camions

En 2019, un classement féminin et un classement espoirs seront établis en complément du classement pilotes.

##### Coupe de France des Circuits

En 2019, une refonte du règlement permettra d'ouvrir la compétition à d'autres groupes tout en regroupant les plateaux existants, afin de conserver l'identité et l'esprit « amateurs » de la compétition. Toutes les modalités seront publiées prochainement sur [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org).

## MONTAGNE

### Courses de Côte

Les voitures assimilables à la catégorie E2-SC sont autorisées seulement en Championnat de France et sur les épreuves nationales. Ces voitures sont réparties en trois classes :

- Classe 1 : 0 à 1600 cm<sup>3</sup> (1 à 8 FIA)
- Classe 2 : +1600 à 2000 cm<sup>3</sup> (9 FIA)
- Classe 3 : +2000 à 3000 cm<sup>3</sup> (10 et 11 FIA)

En 2019, les concurrents du groupe FC pourront prétendre marquer des points au Championnat de France de la Montagne.

### Slalom

Il est rappelé que le système de retenue frontale de la tête n'est pas obligatoire en Slaloms. En revanche, en cas d'utilisation d'un harnais comportant la mention "For FHR use only", l'utilisation d'un casque en cours de validité équipé du système de retenue frontale de la tête est obligatoire.

## TOUT-TERRAIN

### Coupe de France de Fol'Car

En 2019, la Finale de la Coupe de France de Fol'Car ne sera pas reconduite au profit d'un nouveau schéma : la Coupe de France de Fol'Car se déroulera sur 10 compétitions maximum et sur des circuits différents. Le classement final sera établi en retenant, pour chaque pilote, tous ses points marqués et tous ses points de bonus lors de la totalité des Fol'Car disputés.

Seront décernés les titres suivants :

- Vainqueur de la Coupe de France de Fol'Car classe 1
- Vainqueur de la Coupe de France de Fol'Car classe 2
- Vainqueur de la Coupe de France de Fol'Car classe 3
- Vainqueur Féminine de la Coupe de France de Fol'Car
- Vainqueur Junior de la Coupe de France de Fol'Car

## VHC

### Championnat de France des Rallyes VHC

À compter de 2019, le classement Indice de Performance est remplacé par un classement Challenge Petites Cylindrées extrait du classement général de chaque rallye dans les groupes et classes énumérés ci-dessous :

- Groupe 1 (T) jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- Groupe 2 (TC) jusqu'à 1400 cm<sup>3</sup>
- Groupe 3 (GT) jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- Groupe N jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>

## SÉCURITÉ

### Règlement standard

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la réglementation **internationale** relative à la norme des casques évolue. Les casques sous norme SNELL 2005 devront être remplacés par la nouvelle norme SNELL 2015. Toutefois, le Comité Directeur de la FFSA, dans sa réunion du 24 octobre 2018, a accordé un moratoire jusqu'au 31 décembre 2021 pour les détenteurs de casques sous norme SNELL 2005. Cette disposition est applicable uniquement aux concurrents des compétitions nationales et régionales inscrites au calendrier de la FFSA\*.

\*Cette disposition ne s'applique pas aux compétitions inscrites au calendrier FIA.

### **Courses de Côte VHC**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le port de cagoules et de sous-vêtements homologués aux normes anti-feu sera rendu obligatoire. Les normes seront rappelées sur [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org).

### **Autocross**

À compter de 2020, tout véhicule de Tourisme ayant un passeport d'avant 2015 devra comporter au minimum une des entretoises de sécurité 253-9 à 253-11 pour la porte du pilote, une simple diagonale étant suffisante de l'autre côté. Une entretoise de type 253-12 ou 253-23 dans la partie supérieure de l'arceau sera également obligatoire.

## **TECHNIQUE**

### **Séminaires**

Les dates des congrès 2019 pour les commissaires techniques ont été définies comme suit :

- Samedi 5 janvier 2019 : Beaune
- Samedi 12 janvier 2019 : Avignon
- Samedi 19 janvier 2019 : Agen
- Samedi 26 janvier 2019 : Le Mans
- Samedi 2 février 2019 : Paris

Les dates des examens pratiques 2019 pour les commissaires techniques ont été définies comme suit :

- Samedi 16 février 2019 : Le Mans
- Samedi 2 mars 2019 : Montpellier

## **CALENDRIERS**

### **Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC**

En 2019, la Ligue Occitanie Méditerranée organisera la Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC, en doublure du Critérium des Cévennes.

### **Finale de la Coupe de France de la Montagne**

En 2019, 2020 et 2021, la Ligue Rhône Alpes organisera la Finale de la Coupe de France de la Montagne sur un nouveau tracé exclusivement dédié à cet évènement.

*Sauf précision mentionnée dans les paragraphes concernés, les décisions sont applicables*